

Université d'Ottawa | University of Ottawa

Bureau de la gestion du risque | Office of Risk Management 139, Louis-Pasteur (pièce 265) | 139 Louis Pasteur (Room 265)

Fiche de sécurité 3 – Douches d'urgence

Consulter la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* de l'Ontario et ses règlements pour obtenir des renseignements détaillés.

- 1. Installer des douches d'urgence à tout endroit où il y a risque d'exposition à une substance potentiellement dangereuse pour la peau.
- 2. Renseigner les membres du personnel, les professeurs, les étudiants, les bénévoles et les visiteurs sur l'emplacement et le fonctionnement des douches d'urgence.
- 3. Installer les douches d'urgence à moins de 10 secondes du danger potentiel et à un endroit libre de toute obstacle pour s'y rendre.
- 4. Installer et utiliser les douches d'urgence selon les consignes du fabricant.
- 5. Afficher clairement et visiblement l'emplacement des douches.
- 6. S'assurer que les douches d'urgence sont facilement accessibles en tout temps.
- 7. Bien éclairer l'emplacement des douches.
- 8. Relier les douches d'urgence à l'alimentation principale en eau froide du bâtiment. Les nouvelles installations devraient l'eau tiède.
- 9. Fournir aussi des douches ordinaires (eau chaude) pour que les personnes atteintes puissent se réchauffer après l'arrivée des secours. Utiliser les installations sanitaires existantes (en D'Iorio, Gendron, etc.).
- 10. Relier des alarmes aux douches d'urgence (sur place et à distance pour le Service de la protection) afin de permettre l'arrivée rapide des secours.
- 11. S'assurer que les eaux usées des douches ne présentent aucun danger.
- 12. Installer des drains, si nécessaire ou réalisable.
- 13. Si des drains sont installés, la tuyauterie d'évacuation doit être reliée au réseau d'égouts du bâtiment.
- 14. Faire faire l'entretien complet des douches d'urgence par les Immeubles tous les <u>12 mois</u> (débit, répartition, volume, robinet, etc.) et conserver les registres de ces inspections.



Université d'Ottawa | University of Ottawa

Bureau de la gestion du risque | Office of Risk Management 139, Louis-Pasteur (pièce 265) | 139 Louis Pasteur (Room 265)

15. L'installation et le fonctionnement des douches d'urgence doivent satisfaire ou dépasser la norme ANSI Z358.1-2014